

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2023

37 membres en exercice
14 présents – 14 pouvoirs – 28 votants
Convocation adressée et publiée le 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78),

Etaient présents :

Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) – Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) – Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Ont donné pouvoir

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) – Huguette FOUICHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) donne pouvoir à Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95).

Etaient absents excusés

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) – Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) – Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) – Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) – Fabienne PANTOUSTIER payeur départemental des Yvelines, comptable du Centre de gestion.

Délibération n° 2023-14 portant sur le marché d'acquisition en location longue durée de 5 véhicules de type « citadine électrique » (lot 1) et d'un à trois véhicules de type « citadine hybride » (lot 2) : autorisation donnée au président de signer et notifier ces deux marchés

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 21 juin 2023

Conseil d'administration du 13 juin 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2023

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2023

Délibération 2023 – N°14

Objet

Marché d'acquisition en location longue durée de 5 véhicules de type « citadine électrique » (lot 1) et d'un à trois véhicules de type « citadine hybride » (lot 2) : autorisation donnée au président de signer et notifier ces deux marchés

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) a envoyé le 13/02/2023, pour publication au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne, un avis d'appel public à la concurrence en vue de la passation d'un marché de fourniture de véhicules comportant deux lots.

Le lot n° 1 porte sur la fourniture de cinq unités d'un véhicule de type citadine électrique ; il s'agit d'une commande ferme, non susceptible d'être complétée. Ce marché n'est par conséquent pas un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum.

Le lot n° 2 concerne un ou des véhicules de type « citadine hybride ». C'est un accord cadre à bons de commande. La notification de ce lot à son attributaire vaudra commande d'une unité de ce véhicule, étant précisé que cette quantité peut être portée à trois unités au maximum, par une ou deux commandes complémentaires au cours de l'année civile 2023.

La passation de ces deux marchés illustre la mise en œuvre du projet d'établissement, en commençant à modifier la constitution du parc de véhicules par l'achat de véhicules propres.

Il a été utilisé une procédure d'appel d'offres ouvert, parce que le CIG a notifié le 13 janvier un premier marché d'acquisition (achat en pleine propriété) de 10 véhicules « citadines » à motorisation essence, à la société RENAULT RETAIL GROUP (établissement de Versailles), et que l'agrégation de l'ensemble de ces contrats conduit à une dépense sensiblement supérieure au seuil des procédures formalisées.

A la date limite de remise des offres (16/03/2023 à 10 heures), deux offres ont été déposées sur le profil d'acheteur au titre du lot n° 1, et une seule offre au titre du lot n° 2.

Le groupement DIAC LOCATION / RENAULT RETAIL GROUP a soumissionné sur le lot « véhicules électriques », et la société LEASE GREEN a remis une offre pour chacun des deux lots.

La Commission d'Appel d'Offres a statué sur l'ensemble de ces offres, le 13 juin 2023, avant la tenue du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération 2021-78 du 14 décembre 2021 validant le projet d'établissement,
- Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 13 juin 2023,

- Considérant la nécessité de renouveler une partie de la flotte automobile de l'établissement,
- Considérant l'objectif 4 du projet d'établissement consistant à réduire l'impact des activités du CIG sur l'environnement,

- Vu l'exposé du président,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Autorise le président à signer et notifier le marché d'acquisition en longue durée de 5 véhicules de type « citadine électrique » au groupement DIAC LOCATION / RENAULT RETAIL GROUP, sise 14 avenue du pavé neuf 93160 NOISY LE GRAND, retenu par la commission d'appel d'offres,
-
- Autorise le président à signer et notifier le marché d'acquisition en longue durée d'un à trois véhicules de type « citadine hybride » à la société LEASE GREEN, sise 6 rue des châtaigniers 45140 ORMES retenue par la commission d'appel d'offres,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Mise à disposition en location longue durée (36 mois et 45 000 kilomètres) de véhicules cinq portes (5 véhicules de type « citadine électrique », d'une part, et un ou plusieurs véhicules de type « citadine hybride », d'autre part)

[Les véhicules mis à disposition sont impérativement des véhicules neufs]

Marché n° 2023-02

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES –
ATTRIBUTION

Procédure d'appel d'offres ouvert

Appel d'offres ouvert – Fourniture de véhicules - PV de la CAO

Réunion en date du 13/06/2023 à 8 heures 15

Convocations en date du : 16/05/2023 (membres titulaires), puis 24/05/2023 (membre suppléant)

Objet du marché

Mise à disposition en location longue durée (36 mois et 45 000 kilomètres) de véhicules cinq portes, neufs (5 véhicules de type « citadine électrique », d'une part, et un ou plusieurs véhicules - dans la limite maximale de trois unités - de type « citadine hybride », d'autre part).

Type de consultation

Procédure d'appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2 et R. 2124-2, et articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique).

Dates de consultation

- Envoi pour publication de l'avis d'appel public à la concurrence, via le profil d'acheteur, le 13/02/2023 (fixant pour date limite de remise des offres, le 16/03/2023 à 10 heures)
- Publication de l'avis par le BOAMP, le 16/02/2023
- Publication de l'avis par le JOUE, le 17/02/2023
- Envoi pour publication, via le profil d'acheteur, le 06/03/2023, d'un avis rectificatif, repoussant la date limite de remise des offres du 16/03/2023 à 10 heures, au 06/04/2023 à 12 heures**

** Le report de la date limite de remise des offres est motivé par une modification des articles 10 et 11 du cahier des clauses particulières.

Appel d'offres ouvert – Fourniture de véhicules - PV de la CAO

La version initiale de ces articles était la suivante :

« ARTICLE 10 : CAS D'IMMOBILISATION DE VEHICULE POUR PANNE

En cas d'immobilisation d'un véhicule pour cause de panne (type de panne couvert par la garantie), passé un délai de cinq jours **ouvrables**, le fournisseur se charge des modalités de réparation avec la concession ; la durée d'immobilisation du véhicule est déduite du montant de la location (Par exemple : cas où une ou des pièces de remplacement sont indisponibles).

ARTICLE 11 : PRESTATIONS EXCLUES DU MARCHE

Le CIG ne demande pas dans le cadre de ce marché :

- Le remplacement du véhicule en cas de panne (le prestataire ne peut pas inclure ce prix dans son offre),
- La prestation « garantie perte financière », qui est déjà comprise dans l'un des contrats d'assurance du CIG (le prestataire ne peut pas davantage inclure ce prix dans son offre). »

Cette version a été remplacée par les termes suivants :

« ARTICLE 10 : CAS D'IMMOBILISATION DE VEHICULE POUR PANNE

En cas d'immobilisation d'un véhicule pour cause de panne (type de panne couvert par la garantie), passé un délai de cinq jours **ouvrables**, le fournisseur met à disposition du CIG un véhicule de remplacement jusqu'à la fin de la durée d'indisponibilité du véhicule, et ceci, sans contrepartie financière.

ARTICLE 11 : PRESTATIONS EXCLUES DU MARCHE

Cet article est supprimé. »

Ces modifications ont été opérées, suite à des remarques émanant de professionnels ayant pris connaissance du dossier de consultation, afin d'écartier le risque de procédure infructueuse, les clauses initiales n'étant pas adaptées aux pratiques générales de la profession.

Appel d'offres ouvert – Fourniture de véhicules - PV de la CAO

Plis reçus, dans le respect des délais fixés

1. **LEASE GREEN** (pli déposé sur la plateforme, le 16/03/2023 à 9 heures 46)
2. **DIAC LOCATION / RENAULT RETAIL GROUP** (pli déposé sur la plateforme, le 05/04/2023 à 18 heures 10)

Plis reçus, hors délai

Sans objet

Contenu des candidatures

Cf. annexe 1 au présent procès-verbal.

Les deux candidatures sont formellement recevables et présentent les capacités nécessaires à la réalisation des prestations demandées.

Contenu des offres

Cf. annexe 2 au présent procès-verbal.

Rappel des critères de jugement des offres (Cf. article 10 du règlement de la consultation)

« Le Centre de gestion retient l'offre « économiquement la plus avantageuse », au sens de l'article L. 2152-7 du code de la commande publique, après analyse au regard des critères ci-dessous avec leur pondération :

- ✓ Prix proposé (**40 %**),
- ✓ Valeur technique (**35 %**), que le CIG apprécie comme suit :
 - Caractéristiques techniques et équipements proposés (25 %),
 - Normes environnementales CO 2 (10 %),
- ✓ Délais de livraison et modalités de livraison (**25 %**). »

Appel d'offres ouvert – Fourniture de véhicules - PV de la CAO

Le 13/06/2023 à 8 heures 15, **la commission d'appel d'offres** composée comme suit :

Membres à voix délibérative :

Madame Florence MARY, Vice-Présidente du CIG, Présidente de la présente commission,

Madame Sylvie PESLERBE, Vice-Présidente du CIG,

Monsieur Michel DELAMAIRE, Vice-Président du CIG,

Monsieur Sylvain TANGUY, Vice-Président du CIG,

Madame Anne PELLETIER LE BARBIER, Vice-Présidente du CIG,

Madame Nathalie JAQUEMET, Membre titulaire du Conseil d'Administration du CIG, suppléant Madame Denise PLANCHON, Vice-Présidente du CIG (absente excusée).

Personnes présentes n'ayant participé ni aux débats, ni au vote :

Madame Patricia MECHAIN, Directrice Générale Adjointe en charge des Finances, des Marchés et des Assemblées,

Monsieur Vincent DECAUX, Directeur des Moyens généraux,

Monsieur François BERSON, Pôle marchés publics.

Personnalité invitée

Madame Fabienne PANTOUSTIER, Payeur départemental des Yvelines

Décide :

1. Les deux dossiers de candidature sont recevables,
2. Le lot n° 1 est attribué au groupement d'opérateurs économiques composé de DIAC LOCATION SA (mandataire) et de RENAULT RETAIL GROUP SA,
3. Le lot n° 2 est attribué à la société LEASE GREEN.

Appel d'offres ouvert – Fourniture de véhicules - PV de la CAO

La séance est levée à 9 h 30

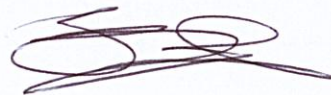
Madame Florence MARY

Vice-Présidente du CIG, Présidente de la CAO,



Madame Sylvie PESLERBE,

Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO



Madame Anne PELLETIER LE BARBIER

Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO

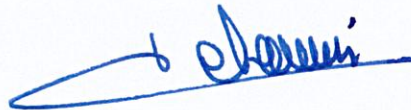


Monsieur Sylvain TANGUY

Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO

Monsieur Michel DELAMAIRE

Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO



Madame Nathalie JAQUEMET

Membre titulaire du Conseil d'administration



Signature de Madame le Payeur départemental :

Madame Fabienne PANTOUSTIER

Payeur départemental des Yvelines

Appel d'offres ouvert – Fourniture de véhicules - PV de la CAO